

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service Assainissement

N/réf : SM/RH 2022/503

Dossier suivi par Stéphane MAILLOT

Tél.: 02 44 09 25 45

Objet : NUEIL-SUR-LAYON - Rue de la Mairie, Place d'Armes et rue du Paradis : mise en séparatif des réseaux d'assainissement

Cholet, le 26 septembre 2022

Mesdames et Messieurs les riverains de la rue de la Mairie, de la Place d'Armes et de la rue du Paradis à NUEIL-SUR-LAYON

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa compétence en assainissement, l'Agglomération du Choletais assure la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Pour l'année 2022, des travaux vont consister à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues de la Mairie et du Paradis, ainsi que de la Place d'Armes.

Ceux-ci doivent démarrer à compter du 3 octobre 2022, pour une durée d'environ 3 mois, sauf en cas d'intempéries ou de problème majeur.

La nature de ces travaux nécessite la mise en place d'arrêtés municipaux interdisant le stationnement et la circulation (sauf accès riverains) en fonction de l'avancement des travaux, afin de garantir la sécurité du personnel de l'entreprise, mais aussi celle des usagers et des riverains. L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu dans la mesure du possible.

Pour le ramassage des déchets ménagers, il serait souhaitable que vous puissiez déposer vos déchets hors emprise des travaux afin de faciliter leur collecte ; à cet effet, des bacs de regroupement seront mis à disposition et en fonction de l'avancée des travaux :

- ✓ À l'intersection de la rue de la Grise et de la Place d'Armes.
- ✓ À l'intersection de la rue du Paradis et de la Place d'Armes.
- ✓ À l'intersection de la rue de la Grise et du Chemin Rural n°122.

Pour les riverains du côté pair de la rue du Paradis, en fonction de l'avancement des travaux au niveau de cette rue, il faudra disposer les poubelles du côté impair pour que la collecte puisse être assurée dans les meilleures conditions.

Conscient des difficultés que vous pourriez rencontrer, je vous invite en cas de besoin à prendre contact avec François SICHER au 02 72 77 20 90 (contrôleur de travaux au Service Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics).

Vous remerciant par avance de votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
par délégation le Conseiller délégué
en charge de l'Assainissement
Olivier VITRE